

(N<sup>o</sup> 45.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 23 MAI 1871.

---

### Rapport de la Commission de l'Intérieur chargée d'examiner le Projet de Loi portant érection de la commune de Bressoux.

*(Voir les N<sup>os</sup> 82 et 89 de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. le Comte LOUIS DE MÉRODE, le Vicomte ALBÉRIC DUBUS, MALOU,  
HOUTART et D'OMALIUS D'HALLOY, Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Les habitants des hameaux de Bressoux, Robermont et Trou-Louette, dépendants de la commune de Grivegnée, province de Liège, demandent que leur territoire soit érigé en commune particulière. Ils insistent principalement sur la distance et les difficultés des chemins qui les séparent du chef-lieu de la commune actuelle.

L'administration communale de Grivegnée convient que ces difficultés existent et donne son adhésion à la séparation ; laquelle a été adoptée unanimement par le Conseil provincial.

La nouvelle commune de Bressoux, d'après le Projet de Loi adopté par la Chambre des Représentants, aurait une population de 1,700 âmes et des ressources suffisantes pour pourvoir à tous ses besoins, tandis que la commune de Grivegnée conserverait une population de 4,500 âmes.

La Commission de l'Intérieur a l'honneur de proposer au Sénat d'adopter le Projet de Loi dont il s'agit.

*Le Président-Rapporteur,*  
J.-J. D'OMALIUS.